



**fem** FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL  
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE



Empowered lives.  
Resilient nations.

## **“Renforcement de capacités nationales pour le respect des obligations environnementales mondiales dans le cadre des priorités du développement durable”**

### **PROCES-VERBAL DU COMITE DE PILOTAGE**

**Date :** 09 novembre 2018

**Lieu :** Hôtel Carlton Antananarivo

**Participants :** Membres comité de pilotage, DNP, DNP Suppléant, UGP spécialistes thématiques du projet (Cf. fiche de présence)

#### **I. Déroulement de la réunion :**

La réunion du Comité de Pilotage a commencé à 10h30 par la prise de parole du PNUD et l'ouverture par le président. L'ordre du jour était constitué par :

- La présentation de l'avancement du projet
- La définition des zones d'interventions du projet
- Les orientations pour le plan de travail pour l'année 2019

#### **Zone d'intervention du projet**

Pour le choix de zone d'intervention, il a été rappelé que cette idée de choisir des régions cibles était déjà discuté lors d'une réunion technique du projet avec les Points Focaux Nationaux des Conventions de Rio.

Dans cette réflexion, l'intervention du projet se fait au niveau national pour les activités de cadrages comme les renforcements des politiques stratégies nationales et sectorielles, certains appuis juridiques et institutionnels ... En revanche, certaines actions pourraient nécessiter le choix de régions ciblées à cause des limites des moyens. Le projet ne pourrait couvrir l'ensemble des 22 régions avec des actions opérationnelles. Il y a par exemple le cas de l'appui à la mise à jour de PRD pour intégrer les Conventions de Rio (dont une demande de la Région Vakinankaratra est déjà reçue par le projet), ou les appuis aux actions de reboisements.

Vu cette limite de capacité de couverture du projet, des critères ont été avancé lors de la réunion technique pour choisir les Régions d'interventions :

- Richesses biodiversités
- Potentialités économiques
- Utilisation conflictuelles espaces/ressources

- Zones sujet à désertification et aux dégradations du sol
- Zones vulnérables au changement climatique
- Existences des partenaires (PTF, OSC)

Des cartes ont été présentées pour montrer les Régions concernées par les désertifications et dégradations du sol et les zones à haute valeur de biodiversités. En croisant les cartes, il en est sorti que les zones à risque de désertifications et dégradations du sol sont toutes superposées avec les zones de SAPM.

### **Plan de Travail 2019**

Concernant le Plan de Travail Annuel pour 2019. Une proposition des orientations du plan de travail a été présenté au Comité de Pilotage. Ce plan est tiré des activités du document de projet tenant compte des activités menées en 2018 ;

## **II. Discussions :**

### **a. Zones d'interventions du projet**

Lors des discussions, les questions qui se sont posées concernent notamment le niveau d'intervention du projet. Est-ce que le projet va aller jusqu'au activités opérationnels ou seulement se limiter aux renforcements de capacités.

Les deux exemples ont été prises : le mise à jour de PRD et les actions de reboisement :

- Une première idée est que projet va uniquement renforcer les capacités des acteurs afin que ces derniers puissent assurer les actions opérationnelles
- Une seconde idée concerne les attentes des acteurs qui souhaitent plus d'appui hard, du projet. Ces acteurs espèrent quelque chose de plus concret

Concernant la première idée, le projet CCCD-Conventions de Rio est un projet faïtière qui couvre les 03 Conventions. Toutefois cela n'exclut pas des conduites des actions à la bases.

Par ailleurs, il a été avancé que si on assure bien les renforcements au niveau central, cela devrait se répercuter positivement sur les régions. Néanmoins, il faut distinguer intervention au niveau central et intervention au niveau national. C'est la centralisation des actions, réflexions et décisions qui était critiqué par la plupart des acteurs régionaux lors des sensibilisations régionales menées par le projet.

Un constat soulevé est que les directives venant du central n'est pas entièrement réalisé au niveau régional et sous régional. Cela explique le manque d'appropriation des acteurs territoriaux. C'est ce problème de dysfonctionnement qui nécessite les interventions plus pointues au niveau sous régional.

Une entente a été que le projet se focalisera surtout sur le renforcement de capacités. Les actions ou opérationnels existeront mais seront limités. Ils constitueront des actions pilotes pour concrétiser les renforcements de capacités.

La zone d'intervention pourrait partir de la synergie des obligations des 03 conventions. C'est à partir de cette synergie que l'on pourrait définir quels sont les besoins en renforcement et qui renforcer. Les obligations sont liées à des droits. De droits des populations à la base qu'il faudra considérer.

**Décision :** A la fin de la discussion, le Comité de Pilotage n'a pas encore tranché sur le choix de zone d'intervention du projet. Une proposition sera avancée par l'UGP et sera à valider par le comité de pilotage. La validation pourrait se faire par échanges de mails.

## **b. PTA 2019**

Aucune remarque particulière a été émise sur la proposition de PTA 2019. Toutefois, il a été suggéré que pour les prochaines réunions du Comité de Pilotage, il faudra partager à l'avance les éléments qui nécessiteront des décisions. Cela permettrait aux membres du comité de pilotage d'avoir assez de temps pour réfléchir sur les sujets à discuter.

Ainsi, il a été décidé de donner du temps aux membres du comité de pilotage pour examiner le PTA. Le document de projet et le rapport de NCSA sont à partager pour aider à la réflexion. Les commentaires étaient attendus jusqu'au 14 novembre.

Il est à noter que l'UGP n'a reçu aucun commentaire sur la proposition de PTA. Ainsi, comme convenu, l'absence de commentaire équivaut à l'approbation.

Concernant la mise en œuvre du PTA :

- Il est important de considérer les différentes initiatives déjà existantes qui pourraient être complémentaires avec le projet. Il y a par exemple les interventions de GIZ qui peuvent toucher principalement les composantes 1, 4 et 5. Des actions sont menées et des outils sont déjà produits
- Il faut identifier les entités impliquées dans l'élaboration du projet dans la mise en place du Groupe de Travail Technique
- La direction de la météorologie suggère l'analyse des textes existants sur le climat

Etabli par : Lovanirina Joël RAVELOSON, Coordonnateur du projet

Validé par :